



GOURNAY
SUR MARNE

DÉCISION DU MAIRE N° M 2023-01-01

Objet : Application de réduction pour la mise en vente des billets de la saison culturelle sur le site billetreduc.com

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021-66 du 20 octobre 2021 ayant pour objet la mise en vente des billets de spectacle de la saison culturelle sur le site www.billetreduc.com,

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre une plus large commercialisation de ces billets,

CONSIDÉRANT la proposition de service de billetterie émanant de la **Société BilletReduc.com** située 100 rue La Fayette – 75010 Paris,

D É C I D E

ARTICLE 1^{er} : D'APPLIQUER une réduction sur les billets pleins tarifs qui passent de 20 € à 18 € et les billets tarifs réduits passent de 15 € à 13 € à partir du lundi 30 janvier 2023 pour le spectacle de "Tristan LOPIN" lors de sa séance du samedi 11 février 2023.

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Trésorier principal de NOISY-LE-GRAND.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 27 janvier 2023.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le :

Le Maire,
Éric SCHLEGEL

